

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 4 juillet 2014

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS DU 6 ET 20 JUIN 2014 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille quatorze et le quatre du mois de juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 30 juin 2014 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, GRANDIDIER Karine, WINNINGER André, NICOLET Cédric, HUGUENOTTE Huguette.

Le conseil de municipal approuve les comptes-rendus des séances des 6 et 20 juin 2014.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. André WINNINGER secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

CCALL - Communauté de commune Amancey Loue Lison – 30 juin 2014 (Serge Monnet, Hubert Juste)

Intégration de la CCALL à la gouvernance de l'Office de Tourisme d'Ornans – Présentation d'Annabelle VIDA

Annabelle VIDA, directrice de l'office du tourisme fait une présentation détaillée qui montre que la CCALL représente environ 25 % de l'activité de l'OT (que ce soit en perception de taxe de séjour ou en subventions de fonctionnement), et propose donc que la CCALL dispose d'un quart des sièges de l'Office de Tourisme réservés aux élus (contre zéro actuellement). Le conseil communautaire statuera sur ce point lors du conseil du 25 août.

Contrat Local d'Éducation Artistique – Présentation de Christian CHEMIN

Christian CHEMIN (DRAC FC) présente le nouveau Contrat Local d'Éducation Artistique, permettant de mettre en place sur 3 ans des actions culturelles sur le territoire avec des subventions de 12500 € de l'état, de 7000 € de la région pour une participation de 10000 € de la communauté de communes. Le projet de la compagnie Gravitation sera examiné plus en détail lors du prochain conseil communautaire.

Commission Finance

La règle permettant de fixer l'enveloppe budgétaire pour le socioculturel était jusqu'à maintenant de 20 % des 4 taxes sans tenir compte des salaires des personnes affectées au socioculturel. La commission finance souhaite que ces salaires soient intégrés dans le budget socio-culturel et qu'une nouvelle clé soit fixée par le conseil communautaire pour en tenir compte.

Le conseil autorise le président à signer un prêt de 30 000 € à taux zéro de la MSA pour le financement de la maison de santé.

Philippe Maréchal informe le conseil que la CCALL a reçu un courrier d'alerte de la préfecture concernant les finances de la collectivité. Une réunion en préfecture est prévue en septembre. Il informe également que concernant la somme de 254 524 € à payer à la CCPO pour l'intégration d'Amathay à la CCALL, le président est favorable à un emprunt de cette somme au cas où la CCALL serait fusionnée avec la CCPO dans 3 ans.

Commission environnement

Ordures ménagères : un courrier d'information sera distribué à tous les usagers du service des ordures ménagères pour leur demander de se prononcer sur un passage de la collecte des ordures ménagères à une fréquence de 2 semaines.

Assainissement non collectif : un marché de commandes groupées de vidange de fosses septiques sera passé par la CCALL pour permettre à ses habitants de bénéficier d'un tarif de groupe.

L'augmentation du temps de travail de Sébastien RENARD pour la CCALL (90 à 100 % contre 50 % actuellement) est étudié. Il lui permettrait de prendre en charge pleinement la mission de contrôle des assainissements non collectifs, ainsi que le suivi de la chaufferie.

Commission bâtiments

Maison de santé : Point d'étape sur le chantier : les délais et budgets du chantier sont respectés.

Le président indique qu'il a obtenu une subvention supplémentaire (FNADT) de 100 000 €, qui vient diminuer la part de financement à la charge de la CCALL (en l'état actuel, le financement restant à la charge de la CCALL est de 19 954 €). Par ailleurs le conseil autorise le président à utiliser sa délégation de signature pour les marchés de moins de 90 000 € pour traiter les lots « mobilier » de la maison de santé sans prendre de retard.

Le centre commercial demande à ce qu'une quote-part de l'utilisation de la voirie par les usagers de la maison de santé et chaufferie soit calculée et prise en compte dans la répartition des charges d'entretien de voirie de la copropriété.

École de musique Intercommunale (Fertans) : le chantier accuse un léger retard, qui devra être rapidement rattrapé car 106 000 € de subventions sont conditionnées à l'achèvement du chantier avant la fin de l'année.

Commission socio-culturelle

Le conseil autorise l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche Badaboum de 4 enfants (soit un total de 16 au lieu de 12 actuellement). Cette augmentation suppose la réalisation de travaux pour un montant total de 7610 € et une augmentation de 10 000 € du coût de fonctionnement annuel à la charge de la CCALL.

Festival des 2 rivières : Une régie de recette est mise en place. Le budget prévisionnel prévoit 2500 € d'entrées, 500 € de subvention du conseil général et 10000 € de subvention de la CCALL. Le tarif sera de 10 € par jour pour les adultes et 5 € pour les moins de 12 ans, gratuit pour les moins de 6 ans.

Une subvention d'équilibre de 200 € est attribuée à la commune de Nans sous Sainte-Anne pour le spectacle Zazie a-t-elle un zizi. A cette occasion, la règle d'attribution des subventions d'équilibre aux manifestations est redéfinie : cette subvention est accordée aux spectacles payants déficitaires, et ne peut excéder 200 € ni la moitié du déficit de la manifestation (la participation de la CCALL ne peut pas être supérieure à celle de l'organisateur).

Le conseil communautaire autorise la prise en charge financière par la CCALL de l'apéritif de la manifestation '*Un dimanche à la ferme*' le 3 août à Flagey.

Chaufferie bois

Une régie intégrant des représentants des usagers est mise en place afin de redonner de la confiance aux usagers. Elle est constituée des membres suivants : Philippe Maréchal, Christian regard, Laurent Voisin, Monique Marion, Dominique Duchesne, Jean Michel Bourgon, Marcel Gillard, Dominique Menettrier, Jean Marie Doney.

Un nouveau marché d'approvisionnement en plaquettes est lancé.

Sur les conseils de l'avocat de la CCALL, le marché d'exploitation de la chaufferie est reconduit avec la société Idex. Une dernière réunion avec Idex est prévue à la CCALL avant de lancer un recours en justice pour pallier aux nombreux dysfonctionnements.

Commission communication

Le conseil communautaire autorise l'achat d'un appareil photo qui sera utilisé pour illustrer les différents supports de communication de la CCALL.

Divers

Robert VOUILLOT est nommé pour occuper le dernier siège à pouvoir du CIAS.

Une visite des bâtiments intercommunaux est organisée pour tous les conseillers municipaux le 16 juillet.

SIVU RPI – Syndicat scolaire – 24 juin 2014 (Serge Monnet, Karine Grandidier)

Projet de nouvelle école intercommunale

Les modalités de fourniture du bois d'œuvre pour la construction de l'école (dans le cadre du choix de construire en bois local) ont été fixées : Les communes vendront directement les bois de l'ONF à l'attributaire du marché de travaux. Ce projet s'inscrira dans le programme 100 constructions publiques en bois local.

Le SIVU décide de faire appel aux services de Guillaume BOUQUET pour la réalisation d'un court métrage sur ce projet de construction d'école pour 1500 € (des subventions sont attendues du commissariat du massif et de l'association des communes forestières).

Une nouvelle délibération est prise pour le financement de l'école car les taux ont baissés depuis la précédente délibération. Un emprunt de 1 000 000 € au taux fixe de 3,29 % sur 20 ans sera contracté auprès du Crédit Agricole..

Réforme des rythmes scolaires

Le planning des activités qui seront proposées à la rentrée est présenté, ainsi que le courrier distribué aux parents d'élèves. Un budget prévisionnel est présenté, faisant état d'une participation à hauteur de 10 000 €, mais ceci reste conditionné au taux de participation des enfants aux activités, encore très incertain. Le budget prévisionnel est approuvé.

Périscolaire

Le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales est renouvelé jusqu'en 2017.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Travaux de rénovation de la grande rue et rue Louise Pommery

Les travaux sont presque terminés, il ne reste que quelques reprises à faire sur des bords de caniveaux ébréchés, ainsi que le passage piéton sur la place. L'entreprise Bonnefoy avait aussi indiqué qu'elle remettrait du bicouche sur le parking du cimetière. La recette des travaux se fera une fois ces travaux effectués

Pour information, l'emprunt de 60 000 euros contracté avec le crédit mutuel pour la réalisation des travaux a été signé et les fonds ont été débloqués.

Commission Communale des Impôts directs

Parmi les noms qui avaient été proposés par le conseil, la direction générale des finances publiques a nommé les membres suivants pour la CCID :

COMMISSAIRES TITULAIRES

M. LAMY Robert
Mme GRANDIDIER Karine
M. BARGETZY Michel
M. CORNU Claude
M. CUENIN François
M. JUSTE Hubert

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

M. POURCELOT Gilles
M. MILLE Daniel
M. HUGUENOTTE Henri
M. GRANDJEAN Noël
M. NICOLLE Maurice
M. RONCET Joël

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Une commission constituée de Serge MONNET, Hubert JUSTE, Karine GRANDIDIER et André WINNINGER a commencé la visite des bâtiments communaux le 22 juin afin de faire un état des lieux et des travaux à programmer. Tous les logements communaux n'ont pas encore pu être visités car certains locataires étaient absents.

Logements de l'école (extérieurs)

- Sureau, lilas et lierre à enlever pour éviter d'abimer le mur du côté de la route de Malans.
- Deux tuiles cassées à remplacer sur le toit du garage côté cour.
- Chéneaux du garage à l'angle du jardin (côté route de Malans) à nettoyer dans un premier temps.

NB : l'intérieur des logements n'a pas été visité (Salle de bain logement haut à voir suite à la demande des locataires)

Fontaine

- Prévoir d'enlever les mousses du toit et de curer le fossé du côté du fossé du verger de chez BLESSIG
- Mettre un bouchon dans les liaisons des bassins afin que l'écoulement normal de l'eau soit rétabli pour que les saletés ne stagnent pas en surface. *(a été fait par André Winninger depuis la visite).*

Mairie

- La porte de la cave doit être complètement refaite.
- Prévoir également une petite balustrade à l'entrée des escaliers pour éviter une chute dans les escaliers (lors des soirées à la salle des fêtes)

Église

- Prévoir le remplacement des faîtières et des tuiles cassées sur le toit et la sacristie (présence de début de tâches d'humidité au plafond)
- Quelques trous dans les vitraux permettent aux petits oiseaux de rentrer dans l'église, prévoir de boucher ces trous à défaut de réparer les vitraux.

Logements de la cure

NB : ces logements n'ont pas été visités (locataires absent). Une nouvelle visite doit être prévue (problèmes de fenêtres et lavabo signalés par les locataires).

Logements du 10 Grande Rue

- Problème de fermeture sur les fenêtres de la cage d'escalier . Les poignées défoncent les cloisons en position ouverte.
- Affaissement du plancher dans la cuisine du logement supérieur.

- Problème de fermeture des fenêtres dans la cuisine
- Balcon et escalier extérieur en très mauvais état
- Tuile cassée au dessus du balcon coté jardin.
- Joint de porte fenêtre à remplacer dans le logement Rez-de-chaussée (coté jardin)
- Mauvais fonctionnement de la VMC amenant de l'humidité dans la salle de bain.

Kiosque au centre du village

- Nombreuses tuiles cassées à remplacer
- Chevilles à remettre dans la charpente

Cimetière

- tuiles du mur coté entrée à remplacer.

Les travaux importants seront programmés une fois que l'état des lieux de l'ensemble des bâtiments aura été fait, mais le conseil municipal décide de rechercher dès maintenant une entreprise qui pourra s'occuper du repiquage des tuiles de l'église et autres bâtiments ainsi que des chéneaux du garage du logement de l'école.

Par ailleurs, le locataire du logement rez-de-chaussée du 10 Grande Rue a proposé de refaire les jardinets de la cour coté Grande Rue et demande si la commune peut prendre à sa charge l'achat des bordures des jardinets. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les matériaux de rénovation des jardinets à hauteur de 150 euros.

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

D'autre part, le Maire informe le conseil municipal que suite à la visite des logements, il a questionné la trésorerie sur le paiement des loyers et a eu la désagréable surprise d'apprendre que les loyers du logement rez-de-chaussée de l'école n'étaient pas réglés depuis le début de l'année. Un commandement de payer a depuis été envoyé, et le bail sera résilié si le locataire ne règle pas l'arriéré dans les 2 mois suivant la réception de ce commandement de payer. Le maire a également fait part de son mécontentement sur le manque de suivi par la trésorerie sur le recouvrement des créances.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) / PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Lors d'une réunion d'information de la préfecture le 23 juin à Amancey sur la question du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, il a été précisé que la loi ALUR prévoit le transfert de la compétence urbanisme à la communauté de commune, sauf si une majorité de commune s'y oppose (ce qui est le cas pour la CCALL) et la fin des POS à la fin de l'année 2015.

Une nouvelle réunion d'information où étaient invités les conseils municipaux de Malans et Amondans a été organisée à Malans le 1^{er} juillet, avec M. Hervé HENRY (DDT) sur la question spécifique de la transformation d'un POS en PLU.

M. HENRY a rappelé que les POS seront caducs à la fin de l'année 2015, et que les communes qui n'auront pas engagé la rénovation de leur POS en PLU à cette date retomberont sous le régime général du Règlement National d'Urbanisme (RNU). Le RNU prévoit que tout permis de construire doit faire l'objet d'une autorisation du préfet et que les nouvelles constructions ne peuvent se faire que dans les zones déjà urbanisées (pas d'extension du périmètre urbain). Par ailleurs, M. HENRY indique que ce nouveau PLU devra avoir été approuvé avant février 2017. Sachant que l'élaboration d'un PLU prend 2,5 à 3 ans, il est urgent de commencer cette démarche si on souhaite conserver un PLU. M. HENRY indique également que le coût d'élaboration d'un PLU est d'environ 30 000 € (lors du dernier appel d'offre auquel il a assisté, les offres variaient de 25 000 à 45 000 €), avec une possibilité de subventions de 6 000 €.

Enfin, M. HENRY indique que le sens de l'évolution de la loi est de limiter au maximum l'urbanisation, afin de protéger les zones agricoles et naturelles (jusqu'à maintenant, l'équivalent d'un département de zones agricoles disparaissait tous les 7 ans). Les nouvelles contraintes pour favoriser la densification de l'habitat urbain plutôt que l'extension des zones urbaines font que dorénavant dans les PLU, on ne peut pas prévoir de zones à urbaniser supérieures aux constructions réalisées lors des 10 dernières années.

Sachant que seulement 2 maisons ont été construites lors des 10 dernières années à Amondans, cela signifie que la réalisation d'un PLU n'ouvrirait la possibilité de création d'une zone à urbaniser que pour une très petite surface, en tout cas inférieure aux possibilités actuelles du POS. Cela signifie donc que même avec l'élaboration d'un PLU, des terrains

actuellement constructibles ne le seront plus dans le nouveau document d'urbanisme.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal estime que la transformation du POS en PLU est une démarche coûteuse, pour une situation au final (dans le cas d'Amondans) très peu différente de celle du RNU, et de plus incertaine car il n'est pas sur que ce processus puisse aboutir avant le délai de février 2017. Le Conseil Municipal penche donc pour ne pas engager de rénovation du PLU mais souhaite qu'une réunion soit prévue rapidement avec le Maire, Hubert JUSTE et Michèle BEAUVAIS à la DDT d'Ornans pour examiner concrètement par rapport à la situation actuelle du POS les implications d'un retour au RNU ou du passage au PLU. Si cette réunion devait apporter de nouveaux arguments en faveur du PLU, un conseil municipal serait rapidement convoqué afin de pouvoir délibérer très rapidement pour engager la rénovation du POS en PLU.

QUESTIONS DIVERSES

Rénovation de la Vierge

Le Conseil Municipal remercie André Winninger d'avoir repeint la vierge et de s'occuper également de la croix de la rue de l'école

Comité des fêtes

Henri Huguenotte nous a informé que le comité des fêtes cesse son activité et nous a remis les clés de la salle des fêtes. L'association du comité des fêtes sera dissoute et les sommes qui restent sur le compte de l'association devraient être versées à la commune.

Le Conseil Municipal va reprendre la gestion de la salle des fêtes dans un premier temps et étudiera la possibilité de proposer des animations qui étaient autrefois assurées par le comités des fêtes. Le maire contactera la trésorerie pour voir comment constituer une régie de recette qui sera nécessaire pour encaisser les locations de la salle des fêtes.

Visite des bâtiments intercommunaux

Tous les conseillers sont conviés à une visite des bâtiments intercommunaux le mercredi 16 juillet à partir de 17h.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 5 septembre, sauf si on souhaite transformer le POS en PLU auquel cas il faudrait prendre une décision plus rapidement afin de pouvoir engager le processus de rénovation sans tarder.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.